

5 janvier 2016

16-01

Brampton augmente la transparence en instaurant un registre des agents lobbyistes et des cadeaux

BRAMPTON, ON : Deux nouvelles initiatives soutenant une meilleure transparence, le registre des lobbyistes et le registre des cadeaux, sont maintenant en vigueur à Brampton. Brampton, est la quatrième municipalité au Canada à créer un registre des lobbyistes, accepte maintenant l'enregistrement des lobbyistes et de leurs causes, ce qui nous fournira une liste des personnes faisant des pressions sur les membres du Conseil et le personnel de la Ville. Le registre des cadeaux nous permettra de conserver une liste des cadeaux, avantages et marques d'hospitalité d'une valeur de plus de 50 \$ reçus par les membres du Conseil et du personnel municipaux.

Les deux registres ont été approuvés par le Conseil le 8 juillet 2015 et font partie du programme de responsabilité et de transparence de la Ville.

Le commissaire à l'intégrité de la Ville occupera le poste de registraire intérimaire du registre des lobbyistes. Le registraire a le pouvoir d'approuver ou de refuser l'enregistrement des lobbyistes, d'enquêter sur les plaintes et d'imposer des sanctions si des activités de pressions politiques n'ont pas été divulguées ou si un individu n'a pas respecté le Code de conduite des lobbyistes. Le registraire produira un rapport d'activité annuel résumant les plaintes et les enquêtes de même que ses conseils et recommandations pour améliorer le processus de responsabilisation.

Les faits en bref

- Le lobbying consiste, pour un individu qui représente une entreprise ou un groupe d'intérêt, à communiquer, en dehors des processus établis, avec une personne détenant une charge publique avec l'intention d'influencer une décision dans les affaires publiques.
- L'enregistrement des lobbyistes se fait en trois étapes : l'enregistrement de l'individu et de l'organisation qu'il représente; l'enregistrement du sujet en cause ou du problème qu'il souhaite discuter avec les élus ou fonctionnaires de la ville; la clôture de l'enregistrement du sujet en cause dès la fin du lobbying.
- Les lobbyistes doivent s'enregistrer dans les cinq jours ouvrables du début de l'activité de lobbying.
- Le registre des cadeaux impose que les membres du Conseil et le personnel de la Ville remplissent une déclaration de don pour tout cadeau, avantage ou toute marque d'hospitalité d'une valeur de 50 \$ ou plus.
- Un rapport trimestriel du registre des cadeaux sera publié sur www.brampton.ca/registry

Citation

Depuis qu'il a pris ses fonctions, ce Conseil cherche à rendre Brampton plus transparente et plus responsable envers ses citoyens. Le registre des lobbyistes et le registre des cadeaux sont des politiques importantes qui soulignent notre engagement à gérer la Ville de façon ouverte. Brampton est la quatrième municipalité canadienne à instaurer un registre des lobbyistes, ce qui appuie l'objectif stratégique du Conseil qui consiste à devenir un meneur en matière de gouvernance municipale.

- *La mairesse Linda Jeffrey*

Liens connexes

- Les lobbyistes peuvent s'enregistrer en remplissant le formulaire de contact sur le [site Web](#) de la ville.
- Une FAQ détaillée sur les deux registres est accessible [ici](#)

À propos de Brampton : neuvième ville en importance au Canada, Brampton célèbre sa population diversifiée qui représente 209 origines ethniques et 89 langues différentes. Les résidents et visiteurs de Brampton ont accès à des installations récréatives ultramodernes et à un des systèmes de transport les plus évolutifs au Canada. L'hôpital municipal de Brampton, inauguré en 2007, fait partie du William Osler Health System, un des plus importants hôpitaux communautaires au Canada. Pour plus de renseignements, visitez www.brampton.ca ou suivez @CityBrampton sur Twitter.

- 30 -

CONTACT MÉDIA
Natalie Stogdill
Coordonnatrice média, Ville de Brampton
905-874-3654 | natalie.stogdill@brampton.ca